

# Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

---



Le **Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine (PRS) 2018-2028** a été adopté par le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine le 17 juillet dernier. Elaborée en concertation avec les acteurs de santé de la région, cette nouvelle « feuille de route » a pour vocation de coordonner l'ensemble des politiques publiques de santé au bénéfice d'une ambition collective : améliorer la santé de toutes et tous en Nouvelle-Aquitaine.

## 5 défis à relever ensemble d'ici 10 ans

### DÉFI N°1

+ 320 000 habitants soit la population du Lot-et-Garonne

### DÉFI N°2

#### Vieillesse de la population

14% des Néo-Aquitains auront 75 ans et + (contre 11% en 2018)

#### Des médecins mal répartis et âgés

1/3 ont plus de 60 ans et trop peu en milieu rural

### DÉFI N°3

**Développement des maladies chroniques** (cardio-vasculaires, diabètes, troubles psychique)

### DÉFI N°4

**Offre de santé trop orientée vers le soin au détriment de la prévention**

### DÉFI N°5

**Renforcer la coordination des acteurs et améliorer le parcours de santé** avec une participation active des patients

## 3 évolutions majeures du système de santé régional

Pour relever ces défis, **3 évolutions majeures du système de santé régional** sont nécessaires :

- **Plus de prévention et de promotion de la santé,**
- **Plus de prises en charge à domicile et d'inclusion** au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics vulnérables),
- **Plus de prises en charge personnalisées et coordonnées** avec une participation active des patients.

## Des enjeux et des priorités partagés

Le PRS constitue le **cadre d'action pour tous les acteurs de santé de la région** (professionnels, établissements et services de santé et médico-sociaux, porteurs de politiques publiques, collectivités

territoriales, organismes de sécurité sociale) et a vocation à **coordonner l'ensemble des politiques publiques de santé** (dans les domaines de l'environnement, l'alimentation, l'éducation, la culture, l'aménagement du territoire, le travail, le logement, etc.).

Il a été **élaboré avec le concours des acteurs de santé régionaux** sur la base de plus de 100 réunions de concertation et groupes techniques et d'une phase de consultation de trois mois. Cette phase a permis de recueillir **120 contributions qui ont enrichi le PRS** dans toutes ses composantes.

## Un PRS tourné vers l'action

La région Nouvelle-Aquitaine est constituée de territoires contrastés, le PRS sera décliné en **plans d'action départementaux** pour adapter la politique régionale aux spécificités de chaque territoire, en lien étroit avec les conseils territoriaux de santé (CTS).

**L'impact du déploiement du PRS Nouvelle-Aquitaine sera suivi régulièrement** au travers de 18 résultats à atteindre fixés à 10 ans (avec des cibles quantifiées). Ils seront évalués au travers de **38 indicateurs « traceurs »** et permettront d'adapter la mise en œuvre concrète de la politique de santé régionale.

## Pour en savoir plus et découvrir les actions proposées par le PRS

Consultez les 3 documents constitutifs du PRS à l'adresse suivante :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-nouvelle-aquitaine-2018-2018-est-adopte>

- **Le Cadre d'orientation stratégique (COS) 2018-2028**  
**5 orientations stratégiques** pour répondre aux enjeux de santé en Nouvelle-Aquitaine
  - Amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé,
  - Promouvoir un accès équitable à la santé sur les territoires,
  - Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé,
  - Renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen, acteur de sa santé et du système de santé,
  - Soutenir et amplifier l'innovation au service de la qualité et de l'efficacité du système de santé.
- **Le Schéma régional de santé (SRS) 2018-2023**  
**3 axes opérationnels** pour mettre en œuvre les orientations du COS
  - Renforcer l'action sur les déterminants de santé pour réduire les atteintes évitables à la santé,
  - Organiser un système de santé de qualité, coordonné et accessible à tous, dans une logique de parcours de santé,
  - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge.
- **Le Programme régional pour l'accès aux soins et à la prévention des plus démunis (PRAPS) 2018-2023**  
**6 objectifs opérationnels** du SRS déclinés spécifiquement en faveur des publics les plus vulnérables.
  - Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans,
  - Renforcer le pouvoir d'agir des personnes,
  - Développer les dispositifs d'accès aux soins et aux droits,
  - Éviter les ruptures de parcours,
  - Prioriser les territoires fragiles,
  - Agir sur le logement et l'hébergement.

Une **vidéo** présentant le PRS en 3 min : [https://www.youtube.com/watch?v=nEAZ\\_HQ0tPI](https://www.youtube.com/watch?v=nEAZ_HQ0tPI)